

# Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :	Destinataires :	- Direction Générale des Services
- Stéphane Valat	Copies :	- Frédéric Hoffmann
		- Alexandre Péraud

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>28</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>7</b>

1. La CFVU a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 ;
2. La CFVU a émis par 15 voix contre et 14 pour, un avis défavorable aux capacités d'accueil 2025 pour l'admission en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle ;
3. La CFVU a émis par 15 voix contre et 13 pour, un avis défavorable aux capacités d'accueil 2025 pour l'admission en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle ;
4. La CFVU a approuvé par 20 voix pour et 2 contre les attendus locaux pour l'admission 2025 en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle ;
5. La CFVU a approuvé par 20 voix pour et 15 contre les critères généraux d'examen des vœux pour l'admission 2025 en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle ;
6. La CFVU a approuvé par 20 voix pour et 15 contre les attendus locaux et les critères généraux d'examen des vœux pour l'admission 2025 en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle ;
7. La CFVU a approuvé par 20 voix pour et 15 contre le calendrier et les modalités d'admission 2025 en 1<sup>ère</sup> année de master journalisme ;
8. La CFVU a approuvé à l'unanimité des votants les modalités d'admission 2025 en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de 1<sup>er</sup> cycle et en licence professionnelle ;
9. La CFVU a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et le Lycée Gay Lussac de Limoges ;
10. La CFVU a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications du règlement des études ;
11. La CFVU a été informée du bilan des stages 2023-2024.

Pessac, le 28/11/2024.

Le Président de l'université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Alexandre Péraud